

Décision DS n° 2026-01  
portant délégation de signature

**Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 portant nomination de monsieur Romuald BONÉ en qualité de Directeur de l'INSA Strasbourg à compter du 1er mars 2024,*

**DÉCIDE**

**Article 1 : Objet**

Délégation est accordée à monsieur **Sylvain LECLER**, Directeur de la Recherche, à effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Strasbourg, les documents et actes désignés ci-après :

Fonctions de l'ordonnateur : *2003 MAI 80*

- . Bons de commande relatifs à la Direction de la Recherche dans la limite de 7 000 € HT
- . Certification de service fait
- . Ordres de mission ponctuels sur le territoire français métropolitain, avec ou sans remboursement, des personnels d'enseignement, relatifs à la Recherche, à l'exclusion de ses propres déplacements
- . Conventions relatives à la Recherche dont le montant est inférieur à 7 000 € HT

Fonctions administratives :

- . Correspondances administratives dans le cadre de ses fonctions

**Article 2 : Publicité**

La présente décision est soumise à publicité. Elle est affichée de manière permanente sur le site internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

**Article 3 : Durée**

La présente décision prend effet à compter de sa publication après transmission au Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités.

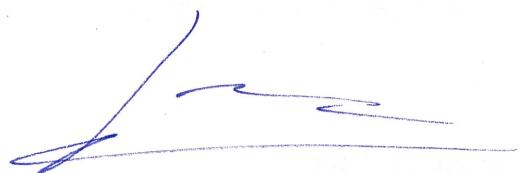
Elle prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégué ou des fonctions du délégué au titre desquelles la présente délégation est consentie, pour la fonction de Directeur de la Recherche.

#### **Article 4 : Exécution**

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 5 janvier 2026

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Décision transmise au Recteur de région académique le :

**08 JAN. 2026**

Affichée et mise en ligne sur le site internet de l'INSA Strasbourg le :

**08 JAN. 2026**